



A programme funded by
the European Union

**EUROMED
JUSTICE**

EUROMED JUSTICE

GT ENFANT

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION PAR
LES JUGES NATIONAUX CIVILS ET RELIGIEUX
DES NORMES INTERNATIONALES RELATIVES À
L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT

LA HAYE (NL), 12 – 14 décembre 2017

Lead Firm / Chef de file





A programme funded by
the European Union

**EUROMED
JUSTICE**

EUROMED JUSTICE 2^{ÈME} GROUPE DE TRAVAIL ENFANT – LA HAYE

14 décembre 2017

CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ENFANT

La 2^{ème} réunion du Groupe de Travail ENFANT, sous la composante *Coopération en matière civile* (Activité 10A) du Projet EuroMed Justice, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 12 au 14 décembre 2017 à La Haye.

1. Participants

Ont participé à cette session d'une durée de trois jours :

- Représentants des autorités judiciaires civiles et religieuses de six Pays partenaires du Voisinage Sud : Algérie, Jordanie, Israël, Maroc, Liban, Palestine et Tunisie.
- Représentant de la HCCH.
- Équipe chargée de la mise en œuvre d'EuroMed Justice.
- Experts court terme impliqués dans l'élaboration de l'Étude Comparative sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Objectifs

En particulier, un ensemble de 4 objectifs principaux identifiés lors de la première réunion du Groupe de Travail ont été abordés :

- 2.1. Apporter des retours sur le contenu de l'ébauche de l'Étude comparative
 - a) Notamment concernant tous les passages relatifs à l'analyse des systèmes juridiques des PPVS ;
 - b) Suggérer des modifications ou des additions au texte concernant l'analyse du système juridique ;
 - c) Apporter aux experts les sources de droit et jurisprudentielles manquantes, ainsi que toutes les informations utiles sur la jurisprudence pertinente la plus récente en la matière qui ne soit pas déjà mentionnée dans l'étude.
- 2.2. Clarifier les questions des experts et autres membres du GT ENFANT.
- 2.3. Il a été demandé aux participants du GT ENFANT de bien vouloir apporter des copies de la législation nationale pertinente, notamment celle à laquelle il est fait référence dans les notes de bas de page de l'étude.

- 2.4. Assurer le suivi des questions relatives à la Conférence de la Haye en droit international privé débattues lors du 1er séminaire du GT ENFANT : les Conventions sur les enfants de La Haye, la possible désignation d'un membre au Réseau International de juges de La Haye, la possible désignation d'un participant au Groupe de Travail sur la Médiation, etc.

3. Conclusions

- 3.1. Le **GT ENFANT** a discuté en détail toutes les questions relatives à l'application de normes nationales et internationales sur l'intérêt supérieur de l'enfant. L'échange d'expériences, la pratique régionale (*Sud-Sud*) ainsi qu'une perspective inter-régionale (*Nord-Sud*) ont constitué les axes centraux des débats. Le GT était étroitement impliqué dans l'élaboration de l'étude comparative, notamment en :
 - Apportant des commentaires sur le contenu présenté par les experts court-terme.
 - Révisant et en s'accordant sur la version finale de l'**Étude comparative** et des **Recommandations**.
 - Identifiant les besoins nécessitant des clarifications supplémentaires.
- 3.2. Lors de cette deuxième réunion, le **Groupe de Travail ENFANT** est parvenu à un accord et a approuvé la structure et le contenu de l'**Étude Comparative sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant** et les **Recommandations** visant à améliorer le règlement des litiges en droit de la famille. Les deux documents seront disponibles sur le site internet.

Afin de soutenir la rédaction de l'Étude Comparative, le GT ENFANT adopte les **recommandations suivantes** :

- 3.3. L'**Étude Comparative sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant** devrait être finalisée par le GT ENFANT avec le soutien des experts court-terme d'EuroMed Justice, sur la base des informations, données et réponses des PPVS ainsi que des commentaires de la HCCH.
- 3.4. L'**Étude Comparative** devra servir de document de base devant être utilisé lors du Séminaire de formation de formateurs organisé par EuroMed Justice portant sur l'application par les juges civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant (*activité 10B : 17-19 avril 2018*).
- 3.5. Les participants au GT ont exprimé leurs positions et leurs réflexions sur les propositions pratiques introduites par le représentant de la HCCH lors de la première réunion du GT ENFANT à Luxembourg au sujet de :
 - la possibilité de rejoindre le Réseau International des Juges de la Haye en charge de la protection internationale des enfants ;
 - considérer la désignation d'un Point de Contact Central pour la Médiation et adhérer au Groupe de Travail sur la Médiation; et
 - considérer l'adhésion aux Conventions de la Haye relatives aux enfants, pour les États qui ne sont pas encore Parties à celles-ci.

4. Résultats à fournir

- 4.1. La rédaction par les experts de l'**Étude Comparative** et des **Recommandations** sur l'application par les juges nationaux civils et religieux des normes internationales relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant devrait être finalisée.

5. Calendrier/Plan de travail

- 5.1. 21 décembre : les PPVS fournissent aux experts la jurisprudence et autres informations d'intérêt accordées lors de la réunion.
- 5.2. Les experts réviseront l'ébauche d'étude avec les informations reçues oralement lors de la réunion plénière et des réunions bilatérales et par écrit.
- 5.3. Pour la semaine du 22 au 26 janvier, l'ébauche révisée sera envoyée aux PPVS afin de recevoir leurs commentaires.
- 5.4. Les PPVS auront 10 jours à compter de la réception de l'ébauche pour formuler des commentaires.
- 5.5. La version finale est envoyée par les experts. Traduction des nouveaux paragraphes.
- 5.6. L'Étude est présentée lors de la conférence intermédiaire.
- 5.7. Séminaire de formation en 2017 (avril).

La Haye, le 14 décembre 2017